

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF5

présenté par

Mme Rabault, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE 5

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet article, le Gouvernement crée un nouveau mode de fonctionnement qui consiste à faire du Haut Conseil aux Finances Publiques le juge-arbitre de sa politique économique.

Or le seul juge-arbitre légitime dans une démocratie est le Parlement.

L'objet du présent amendement est donc de supprimer cette disposition.